

CLEARSMOKE VEUT VOUS LIBÉRER DU TABAC

Il fallait s'y attendre : après la multiplication des boutiques proposant la vente de cigarettes électroniques, le canal internet exploite également le filon.

Le dernier exemple en date est celui du site **CLEARSMOKE.EU** qui vous propose un kit de démarrage gratuit (*valeur annoncée de 79,95 €*), composé de :

- ⇒ 2 batteries rechargeables ;
- ⇒ 4 recharges, haute capacité ;
- ⇒ Un chargeur mural ;
- ⇒ Un câble USB de chargement.

Seuls les frais de préparation et de livraison sont à votre charge, soit un montant de 9,95 €.

Et, c'est ici que le piège se met en place : une période d'essai de 20 jours s'ouvre automatiquement. Sauf annulation pendant ce délai - et retour du kit à une adresse spécifique - un forfait de 79,95 € sera perçu grâce au numéro de carte bancaire que vous avez communiqué pour régler les frais de port. De plus, vous deviendrez abonné au programme de recharges avec un coût mensuel de 34,50 €.

CLEARSMOKE prétend vous libérer du tabac mais il vous emprisonne dans un contrat.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :

Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex

(contact@arnaques-infos.org)

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**